

VILLE DE GERBEROY
Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal
du 30 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le trente janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la salle de l'Ancienne Ecole sous la présidence de Monsieur Pierre CHAVONNET, Maire.

Etaient présents Mme Françoise Guineau - MM. Pierre Chavonnet, Alain Delafontaine, Nans Delafontaine, Didier Lancel, Fabien Postel

Représentée Madame Christine Gérard donne pouvoir à Madame Françoise Guineau.

Secrétaire de séance Mme Françoise Guineau.

Assistait également Mme Erika Péroz, secrétaire de mairie remplaçante.

- **Approbation du procès-verbal de la séance précédente** : Après lecture, le Maire précise que le point de l'assainissement sera étudié en 2015. Le dossier sera étudié et abordé prochainement. Le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.
- **Projets 2015 et demandes de subventions** : Monsieur Chavonnet rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux dans la Maison Robine pour y installer l'office de tourisme à l'année. Pour permettre l'accessibilité aux personnes handicapées, le remplacement des huisseries sont nécessaires : porte d'entrée, (avant et arrière) et porte des toilettes. Les différents devis sont étudiés et le Conseil Municipal choisit à l'unanimité la SARL Menuiserie Nantier située à Bouvresse dont le coût des travaux est estimé à 9 146,60 € HT, soit 10 975,92 € TTC. Les devis relatifs aux places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite sont également étudiés. Le Conseil Municipal choisit à l'unanimité l'entreprise Signalfast, située à Grumesnil, pour la signalétique de 5 places de stationnement PMR ; le coût est estimé à 1 318,60 € HT, soit 1 582,32 € TTC et l'entreprise « Le Petit Terrassier », située à Songeons, pour les enrobés ; le coût est estimé à 4 845,00 € HT, soit 5 814,00 € TTC. Le Maire précise que ce projet fera l'objet d'un seul dossier intitulé « Accessibilité des personnes handicapées » et qu'une subvention auprès du Conseil Général de l'Oise sera demandée. Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Général de l'Oise.
Les devis relatifs au remplacement des portes et des fenêtres de la Maison Robine sont également analysés par les membres du Conseil Municipal. Ceux-ci acceptent à l'unanimité le devis fourni par la SARL menuiserie Nantier, située à Bouvresse, dont le coût s'élève à 17 472,69 € HT, soit 20 967,23 € TTC et autorisent à l'unanimité le Maire à solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).
Le Maire précise que des bureaux d'études seront sollicités pour estimer le coût de la maîtrise d'œuvre.
- **Bilan CCPV 2013** : Monsieur le Maire fait lecture du bilan 2013 de la CCPV. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, donnent un avis favorable à ce bilan.
- **Parcours équestres OTPV** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Office de Tourisme de la Picardie Verte envisage de proposer des parcours équestres durant la saison 2015 qui incluraient le passage des cavaliers dans Gerberoy. Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable à ce projet (phase de test en 2015 et à titre gracieux); cependant, les cavaliers devront descendre de cheval sur la route départementale et le stationnement pour le pique-nique ou la restauration aura lieu derrière les jardins Le Sidaner. La Mairie devra être informée au minimum 10 jours avant l'évènement et la responsabilité de tout incident lié à ces promenades équestres sera supportée par l'OTPV.
- **Modifications de statuts du Syndicat des Eaux**: Monsieur le Maire précise que la modification des statuts du Syndicat des eaux concerne notamment les compétences liées à l'adduction d'eau potable relevant du budget principal, les compétences liées à la défense incendie relevant du budget annexe et les limites de ces compétences. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification des statuts.

- **Compétence à la CCPV pour les Très Haut Débit:** Le Maire précise que la CCPV souhaiterait prendre la compétence relative au Très Haut Débit. Cependant, au vu du peu d'information fournie aux communes, ce point sera abordé lors d'un prochain conseil municipal.
- **Contrat de Mademoiselle Fanny Fortini:** Le Maire rappelle que Mlle Fanny Fortini est actuellement en CDD pour 15 heures hebdomadaires et cela jusqu'au 27 février 2015. Il propose de l'intégrer à la fonction publique territoriale en la nommant adjoint administratif 2^{ème} classe stagiaire. Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition qui prendra effet au 28 février 2015.
- **Remboursement des frais du dossier pour la Fondation Brie Picardie:** Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le remboursement de ces frais qui s'élèvent à 249,42 € à Monsieur le Maire.
- **Abonnements GEMOB et CAUE de l'Oise:** Le Maire suggère que les abonnements au Gemob (60 €), CAUE de l'Oise (120 €) et l'Association des calvaires (17 €) soient renouvelés. Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition. Ils décident aussi le versement d'une subvention exceptionnelle de 50 € à l'association « Rêves de Gosses » de Songeons (du budget du CCAS).
- **Convention épicerie solidaire:** Le Maire explique au Conseil Municipal le principe de l'épicerie solidaire qui se trouve à Formerie. Après discussion, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité le Maire à signer la convention.
- **Questions diverses:**
 - **Tribunal de Grande Instance:** Le Maire explique qu'il s'est rendu au Tribunal de Beauvais le 13 janvier 2015 pour la comparution du dossier d'urbanisme de Monsieur Reynaldo Lorenzo et que cette affaire est reportée au 15 septembre prochain.
 - **Agrandissement de l'élevage porcin à Loueuse :** Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est en contact avec la Préfecture de l'Oise, le Maire de Loueuse et la CCPV afin de prendre connaissance des éventuelles nuisances que pourraient générer l'extension de cette exploitation porcine. Le dossier complet de ce projet est consultable sur le site de la DDT de l'Oise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h20.